



Vente véhicule sans acte de cession

Par **Mylene83**, le **21/07/2017** à **18:34**

Bonjour,

Une amie à acheté une twingo au prix de 900 €. Elle n'a aucun papier de cession de véhicule. On ne lui a rien fait signé... peut elle se rétracter ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **21/07/2017** à **18:47**

Bonjour,

Vu le prix c'est une voiture ancienne. Votre amie doit réclamer :

- l'acte de cession indispensable pour avoir sa carte grise,
- le rapport du dernier contrôle technique de moins de 6 mois,
- le certificat de non gage, comme quoi il n'y a pas de PV non payé,
- la carte grise barrée avec la date de cession.

Si le vendeur n'est pas en mesure de vous fournir ces document c'est qu'il y a anomalie et des problèmes à la clef (voiture volée, voiture gravement accidentée, etc.).

Donc LR/AR au vendeur de fournir sous 8 jours ces documents faute de quoi votre amie devra saisir la juridiction compétente.